

DECLARATION COMMUNE FSU UNSA EDUCATION SGEN CFDT –
CDEN DU 26 NOVEMBRE 2012

Monsieur le Préfet,
Monsieur le Directeur Académique,
Mesdames et Messieurs les membres du CDEN

A l'ordre du jour de ce CDEN, le constat de rentrée 2012.

Rappelons le bilan des opérations de carte scolaire 2012 : - 92 postes (96 supports budgétaires rendus en février et création de 4 postes au titre des ajustements de rentrée). Nous avons démarré l'année avec 82 surnombres et il existe malheureusement encore trop de classes à 30, 31, 32, 33, voire 34 élèves.

Les dizaines de suppressions de postes subies à cette rentrée, les choix opérés dans notre département, avec la quasi-disparition des maîtres G, le torpillage des RASED, la suppression massive de postes de remplaçants (82 en deux ans), ont, comme le craignaient nos organisations, fortement dégradé les conditions de travail des enseignants et celles de l'accueil des élèves.

Cette politique est désastreuse pour l'Ecole, pour ses élèves et ses personnels. Nous savons tous que la baisse des effectifs par classe est indispensable pour porter une vraie ambition pour la réussite de tous les élèves, tant en maternelle qu'en élémentaire. Mais les réponses apportées relèvent malheureusement trop souvent du bricolage, dès lors qu'il s'agit de gérer la pénurie de postes.

Ici, vous n'accordez que des demi-aides en maternelle sous forme de surnombre sous prétexte de taux de fréquentation faibles l'après-midi, là vous demandez aux enseignants de maternelle de répartir leurs élèves et d'aller enseigner dans l'école élémentaire voisine pour décharger des classes en sureffectifs, faute d'avoir prononcé une ouverture. Nous nous sommes opposés et continueront à le faire contre toute tentative de déplacement d'élèves et/ou d'enseignant, même sous couvert de projet pédagogique.

Nous sommes aussi fortement inquiets quant à la situation des remplacements. Il n'est pas tolérable que des classes soient sans enseignant plusieurs jours consécutifs, voire parfois des semaines !
Quelles réponses allez-vous apporter ?

Concernant la scolarisation des élèves en situation de handicap, contrairement à ce que vous nous annoncez régulièrement, les moyens ne sont toujours pas à la hauteur des besoins, ni en terme de structure, ni en terme de formation des personnels. Trop d'élèves sont encore sur des listes d'attente en ITEP, en IME, en CLIS. D'un point de vue réglementaire, nous réitérons notre demande d'application de la circulaire du 18 juin 2010 sur les ULIS.

Cerise sur le gâteau : l'additif n°1 à l'arrêté de carte scolaire, signé le 26 septembre mais transmis aux membres du CDEN seulement le 30 octobre. Cet arrêté fait apparaître 12 cas d'écoles qui changent de statut sans qu'à aucun moment, ni en CTSD ni en CDEN, ces situations n'aient été évoquées. L'article 34 du décret n°2011-84 du 15 février 2011 rappelle pourtant que ces transformations doivent être présentées en CTSD. Un arrêté de carte scolaire doit traduire les arbitrages du Directeur Académique après échanges préalables en CTSD et en CDEN sur chaque situation évoquée dans les instances. Vous démontrez ainsi malheureusement le peu de considération que vous portez aux instances paritaires et aux représentants des personnels. Nous vous demandons de convoquer un nouveau CTSD et un nouveau CDEN afin de présenter ces situations.

Alors qu'au plus haut sommet de l'Etat, le dialogue social est peu ou prou restauré, nous ne comprenons pas pourquoi, en Meurthe et Moselle, cela reste « mission impossible », en témoigne le manque de transparence sur des éléments indispensables d'étude de la carte scolaire : prévisions d'effectifs des écoles à N+1, information sur structures pédagogiques de chacune des écoles du département, état des lieux détaillé du remplacement. Nous reconnaissons le travail réalisé par vos services pour élaborer le constat de rentrée. Cependant, la préparation de la rentrée 2013 demande que cet outil soit complété afin que nous puissions exercer pleinement notre rôle.

Nous vous demandons donc, Monsieur le Directeur Académique, de rétablir dans notre département toutes les formes d'un dialogue social indispensable au bon fonctionnement du système éducatif.

Nous demandons également d'ouvrir dès maintenant, dans ce CDEN, un débat sur les priorités éducatives à conduire pour les élèves de notre département, particulièrement sur la maternelle, la prise en charge des élèves en difficulté, les moyens de remplacement.